



mes droits en tant que pere

Par **grenouille57**, le **21/07/2011** à **10:00**

bonjour je m'appelle franck je me suis séparée de ma concubine depuis le 1er juillet nous avons ensemble 3 enfants , depuis maintenant 1 semaine et demi elle ne me laisse plus voir prendre mes enfants , elle veut bien me laisser les voir mais qu'a son domicile ce qui es impossible car lorsque je me rend chez elle pour apporter des courses afin de subvenir au besoins de mes enfants elle est dans des tenues sexy et elle me provoque et comme je la connais si je rentrai chez elle , elle serais capable de dire que je l'ai agressé sexuellement, moi je refais ma vie j'habite avec ma nouvelle compagne dans une grande maison pouvant accueillir mes enfants, leur chambre est prete et n'attend qu'eux , je suis annéanti mes petits me manque tant et lorsque j'appel elle veut pas me passer les enfants , et la seule fois ou le petit a pris le telephone pour m'appeler il pleuré en me demandant de venir le chercher, le pire c qu'elle se sert des enfants par vengeance par rapport a notre situation elle cris sur les toit que je l'ai laissé avec trois enfants que c tous le contraire,elle touche 1200 allocations , je lui ai fait 300 euros de course pour le mois de juillet sans compter toute les courses que j'ai fait chez moi pour les accueillir et la a l'heure d'aujourd'hui elle m'harcele chaque jour pour des sous car elle c pas gérer et elle fait des dépenses sans penser aux enfants que dois je faire
merci

Par **rugbys**, le **21/07/2011** à **10:42**

Bonjour,
Prenez rendez vous chez un avocat et entamer une procédure en référé devant le JAF.
Bon courage

Par **grenouille57**, le **21/07/2011** à **11:40**

merci beaucoup

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **11:43**

Ne faites aucune course (aucune preuve) mais versez de l'argent avec preuve (par virement).
Parce que là, elle aura beau jeu de dire que vous êtes parti comme un vaurien en laissant

dans le dénuement vos 3 enfants. En plus, vous semblez avoir de bons revenus (vous avez pu prendre une grande maison) ce qui sera, encore plus, un mauvais point pour vous si vous arrivez devant le juge sans avoir versé spontanément une pension alimentaire

Concernant le fait de voir les enfants, il ne fallait pas partir avant d'avoir l'ordonnance du JAF établissant vos DVH, maintenant, vous ne pouvez qu'attendre d'avoir le jugement

Par **grenouille57**, le **21/07/2011** à **12:19**

justement je lui verse pas d'argent sur son compte qu'a elle ne c pas gérer et elle aurais acheter tous et rien sauf de la nourriture je lui fais des courses et j'envoi les preuves a la caf car elle fraude en ce déclarant seule sauf que je subvient aux enfants

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **13:42**

Ce n'est pas à vous de juger si elle gère bien ou mal. Vous avez l'obligation de participer à l'entretien des enfants. Ils ne font pas que manger, ils se lavent, s'éclairent, se chauffent.

Vous devez payer une pension alimentaire, une somme fixe.

[citation]]'envoi les preuves a la caf car elle fraude en ce déclarant seule sauf que je subvient aux enfants[/citation] donc une dénonciation calomnieuse (elle pourrait vous faire condamner en justice pour ça). Il est NORMAL que vous participiez à l'entretien de vos enfants et vous ne subvenez pas à leurs besoins en faisant les courses, ce n'est qu'une participation. Et comme vous ne payez pas de pension alimentaire, elle ne fraude pas.

Attention à votre comportement, ça va se retourner contre vous, cette volonté de vouloir contrôler sa vie alors que vous l'avez laissé tomber avec 3 gosses et sans revenu parce qu'elle les élevait afin que vous soyez tranquille pour travailler.

Par **grenouille57**, le **21/07/2011** à **16:03**

vous avez rien compris a ma situation je me suis pas cassé elle été d'accord pour une garde alternée lors de notre séparation et comme je lui donne pas de l'argent en main propre elle pete un plomb c son probleme si elle respecte pas notre accord , et pour ce qui es de la caf c'est eux qui m'ont demander les tickets de caisse qui correspondent quand meme a 400 euros de course sans compter le reste , sachant que je lui es tous laisser dans l'appartement pour le bien des petits pour juillet donc faut pas abuser quand meme , elle va pas toucher des aides en plus de ce qu'elle touche déjà en restant tranquille a la maison pendant que moi je trime , on se demande dans quelle pays on es des fois , elle cherche a cumulé des aides quelle a pas le droit en mentant et vous vous me parlez de denonciation calomnieuse c en ayant des résonnement comme le votre que la france va si bien , j'ai pris contacte avec un avocat merci pour vos conseil cordialament franck